

*Questions orales*

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Êtes-vous en faveur de cette initiative?

**M. Trudeau:** Madame le Président, il semble que les députés d'en face, y compris leur chef, pensaient que le comité ne pouvait trancher lui-même cette question. Je leur confirme qu'il le peut.

**M. Nielsen:** Êtes-vous en faveur de cela?

**M. Trudeau:** Certains députés d'arrière-ban veulent savoir si je suis pour ou contre cette initiative. Je n'ai pas de préférence dans un sens ou dans l'autre, madame le Président. Si les membres du comité favorisent la télédiffusion de leurs délibérations, je pense que ce serait une bonne chose. Évidemment, cela coûterait assez cher, mais je suis sûr que tout le monde sera prêt à y aller de son écot.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Madame le Président, nous pourrions sans aucun doute couvrir le coût de la campagne publicitaire qu'est en train de monter le gouvernement canadien. Je suis sûr que le premier ministre reconnaîtra que le fait de s'assurer que le public canadien sache ce qui se passe au sujet de sa constitution est une question suffisamment importante pour que les partis prennent position à ce sujet. Bien que je ne veuille pas me mêler de ses affaires et parler au nom de son parti, je sais que le chef du NPD a déjà fait part de son opinion en tant que chef de parti tout comme j'ai fait part de mon opinion en tant que chef de parti à savoir qu'il serait souhaitable que les délibérations soient télévisées et couvertes par la radio. Nous recommanderions à nos députés au sein du comité de voter en faveur d'une telle mesure.

Le premier ministre peut-il nous dire, en sa qualité de chef du parti gouvernemental s'il va inciter ses collègues au sein de ce comité à faire en sorte que les délibérations soient pleinement couvertes par la radio et la télévision afin que les Canadiens sachent ce qui se passe au sujet de leur constitution?

**M. Trudeau:** Madame le Président, c'est une redite de la question à laquelle je viens de répondre. Je n'ai pas de préférence. Je ne suis pas tellement enthousiaste pour la télévision mais je ne m'y oppose pas. Si les députés de mon parti décident au sein du comité que c'est une bonne chose et qu'ils ont l'appui de nos amis du NPD...

**Des voix:** Oh!

**M. Trudeau:** ... et de nos grands amis du parti conservateur, cela pourra alors se faire.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE**

ON DEMANDE SI LES CADRES SUPÉRIEURS DU BUREAU DES TRADUCTIONS ACCEPTENT DE FAIRE DES TRAVAUX À LA PIGE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, le syndicat des traducteurs nous a informés que certains cadres supérieurs au Conseil du Trésor se chargeaient eux-mêmes de certains travaux de traduction et que non seulement ils touchent leur propre traitement, mais qu'ils sont payés à la pige pour ce travail indépendant. Pourrait-il confirmer cela à

la Chambre? Sinon, peut-il nous dire quelles mesures disciplinaires il a prises?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, comme je ne suis pas au courant, je ne puis rien confirmer à la Chambre.

**M. Nystrom:** Je me demande si le ministre a eu connaissance d'une note de service datée du 19 août et signée par M. Roch Blais, directeur des opérations spéciales au Conseil du Trésor, où il dit que le Conseil du Trésor devrait créer une équipe interne de traducteurs indépendants. Le ministre peut-il nous dire s'il est au courant de cette note de service qui a été remise à tous les traducteurs et dont j'ai une copie à la main, et si, d'après lui, il s'agit d'une infraction aux lignes directrices établies par le gouvernement du Canada et auxquelles doivent se conformer les fonctionnaires en cas de conflits d'intérêts. En voici un passage:

Il ne doit y avoir ni sembler y avoir de conflit entre les intérêts privés des fonctionnaires et leurs fonctions officielles.

Le ministre est-il au courant? Si oui, quelles mesures disciplinaires a-t-il prises? Sinon, s'engagera-t-il à étudier la question et à sévir?

**M. Johnston:** Madame le Président, je ne suis pas au courant. En outre, je ne saurais dire, d'après les renseignements communiqués à la Chambre, en quoi consiste le conflit exactement. En fait, je ne vois pas non plus où est la difficulté. Nous sommes nombreux à faire nos propres traductions. Dans cette partie de la Chambre, en fait, nous avons l'habitude de rédiger nos textes dans les deux langues.

\* \* \*

**LA CONSTITUTION**

LES INSTANCES DES GROUPES SPÉCIAUX AUPRÈS DU COMITÉ MIXTE

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, nous avons tous été pris de tristesse ces derniers jours lorsque nous avons appris l'intention du gouvernement de dépenser entre \$20,000 et \$30,000 pour acheter 13 minutes de publicité au cours de la partie de la coupe Grey. C'est au premier ministre que je pose ma question. Étant donné la lettre signée et datée du 27 octobre que j'ai reçue à mon bureau d'une réserve indienne et qui renferme ce qui suit:

Nous ferons n'importe quoi. Nous ramperons pour retrouver notre dignité et nous faire reconnaître, de façon à donner notre avis sur les questions constitutionnelles.

J'aimerais que le premier ministre réponde simplement par un oui ou par un non. Va-t-il permettre aux groupes spéciaux en général et notamment aux associations autochtones et aux associations féministes de venir à Ottawa pour faire valoir leur point de vue? Ou bien le premier ministre compte-t-il que ces gens vont «ramper avec dignité», comme le disait un autochtone, et qu'ils demanderont à se faire entendre alors qu'ils n'ont pas d'argent pour le faire? Comment ces groupes pourront-ils se rendre aux séances du comité pour faire valoir leur doléances quant aux droits fondamentaux, aux revendications territoriales, aux droits des autochtones et aux droits de la femme?